



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BS/COP-MOP/5/1  
27 novembre 2008

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR  
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT  
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE  
CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES  
BIOTECHNOLOGIQUES

Cinquième réunion

Nagoya, Japon, 11-15 octobre 2010

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

#### I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation de la réunion :
  - 2.1 Bureau;
  - 2.2 Adoption de l'ordre du jour;
  - 2.3 Organisation des travaux.
3. Rapport sur les pouvoirs des représentants à la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole.

#### II. QUESTIONS PERMANENTES

4. Rapport du Comité chargé du respect des obligations.
5. Fonctionnement et activités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.
6. État d'avancement des activités de renforcement des capacités et de l'utilisation du fichier d'experts de la prévention des risques biotechnologiques.
7. Questions relatives au mécanisme de financement et aux ressources financières.
8. Coopération avec d'autres organisations, conventions et initiatives.
9. Rapport du Secrétaire exécutif sur l'administration du Protocole et sur les questions budgétaires.

/...

**III. QUESTIONS DE FOND DÉCOULANT DU PROGRAMME DE TRAVAIL  
À MOYEN TERME ET DE DÉCISIONS ANTÉRIEURES DE LA  
CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA  
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES  
PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION  
DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES**

10. Manipulation, transport, emballage et identification des organismes vivants modifiés (article 18) :
  - 10.1 Paragraphe 2 a) de l'article 18;
  - 10.2 Paragraphe 3 de l'article 18.
11. Droits et/ou obligations des Parties de transit des organismes vivants modifiés.
12. Responsabilité et réparation (article 27).
13. Évaluation des risques et gestion des risques (articles 15 et 16).
14. Sensibilisation et participation du public (paragraphe 1 de l'article 23).
15. Suivi et établissement des rapports (article 33).
16. Évaluation et examen (article 35).
17. Plan stratégique du Protocole et programme de travail de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole.

**IV. DERNIÈRES QUESTIONS**

18. Autres questions.
19. Date et lieu de la sixième réunion.
20. Adoption du rapport.
21. Clôture de la réunion.

-----